



FEDERATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Secteur social et médico-social

Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966

Compte-rendu CGT de la Commission Nationale Paritaire de Négociation du mardi 12 février 2013

Lors de la conférence salariale du 4 février 2013, la Direction Générale de la Cohésion Sociale a annoncé pour l'année 2013, une revalorisation de la masse salariale de 1,4 % dans le cadre d'un ONDAM médico-social (objectif national d'assurance maladie) en progression de 4 % et d'un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) maintenu à 0,98 % pour la CCNT du 15/03/1966, selon le chiffre fourni, comme d'habitude, par les seuls employeurs.

Après lecture des déclarations de la CGT et de la CFE-CGC, les deux syndicats patronaux (SYNEAS et FEGAPEI) ont porté à notre connaissance un avenant proposant une augmentation de la valeur du point à 0,5 %. Celui-ci passerait ainsi de 3,74 à **3,76 euros à compter du 1er janvier 2013 !**

La CGT a dénoncé cette politique d'austérité et a rappelé qu'un simple alignement du salaire minimum conventionnel (indice 348) sur le SMIC (1430,22 euros brut mensuel) devrait se traduire par une valeur du point à 3,80 euros. **Pour combler le retard de salaire constaté depuis 16 ans (- 25%) la valeur du point devrait être de 4,74 euros.** Dans tous les cas, nous sommes bien loin du compte, notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader et le nombre de salariés infra smic ne cesse d'augmenter.

Tout au long de cette négociation, nous avons œuvré à la construction d'une démarche unitaire. Nous n'avons rencontré malheureusement que peu d'écho. Certaines organisations au nom du « réalisme » entérinent purement et simplement cette mise en place de la rigueur et d'autres, par fatalisme, cautionnent de fait cette démarche.

Au final, la CGT a eu le sentiment d'être plutôt seule à persister dans un combat pour l'amélioration réelle du pouvoir d'achat des salariés. Après deux années blanches, c'est inacceptable et nous ne l'accepterons pas !

Autre point abordé ce jour : une demande paritaire sera rapidement envoyée à *'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif* pour obtenir communication des résultats de l'enquête emploi réactualisée sur l'année 2012, pour la CCNT 66 en particulier. Le retour n'est pas attendu avant le mois d'avril.

Une **prochaine CNPN est fixée au vendredi 12 avril** avec à l'ordre du jour, comme il a été demandé par les organisations syndicales :

- la complémentaire santé
- l'intégration des nouveaux métiers
- la formation des personnels non qualifiés

A l'issue de cette CNPN, il apparaît clairement **que seule une mobilisation massive des salariés pourra mettre un terme à cette politique d'austérité injuste et intolérable !**

Fait à Montreuil, le 12 février 2013

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT

Union Fédérale de l'Action Sociale

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - Case 538 - ● 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01 55 82 87 81

Site internet : www.sante.cgt.fr ● e-mail : ufas@sante.cgt.fr